



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3587

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Sellès

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Farih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerf (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3587**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Association nationale des élus en charge du sport (ANDES) - Désignation d'un représentant du Conseil**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de la culture, des sports et de la vie associative

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

Par délibération du Conseil n° 2018-2808 du 25 juin 2018, la Métropole de Lyon a décidé d'adhérer à l'ANDES. Les statuts de l'ANDES, dans leur version en vigueur, autorisant uniquement l'adhésion des "*Communes, ou [de] leurs groupements tels que définis à l'article L 5111-1 du code des collectivités territoriales ...*", une modification des statuts était indispensable pour que l'adhésion de la Métropole, collectivité locale à statut particulier, puisse être acceptée.

Lors de son assemblée générale du 17 mai 2019, l'ANDES a validé des statuts rendant possible l'adhésion de la Métropole. Il convient alors de désigner son représentant au sein de cette association.

Fondée le 25 janvier 1997, l'ANDES a pour but essentiel de resserrer les liens et renforcer les échanges entre les communes ou leurs groupements par l'intermédiaire de leurs élus chargés des sports et de l'animation sportive, afin de favoriser le partage des expériences en matière de promotion et de développement des activités physiques et sportives sur le plan communal, intercommunal, départemental, régional et national.

Les principales missions de l'ANDES sont :

- la représentation au sein des instances décisionnaires nationales et auprès du mouvement sportif,
- un rôle d'expertise sportive auprès des instances d'élus,
- l'accompagnement des élus dans leur quotidien dans un réseau d'échanges d'expériences et de bonnes pratiques.

Quarante-six communes de la Métropole ont manifesté leur intérêt pour la "proposition 21 : développement des coopérations en matière de sport" du pacte de cohésion métropolitain et ont, ainsi, choisi de s'inscrire dans une démarche de partage de moyens, d'expériences et d'initiatives conjointes en matière de sport au sens large, de rationalisation et d'enrichissement de l'offre.

L'adhésion à l'ANDES permettra à la Métropole d'être représentée, es qualité, au sein de cette association et d'offrir la possibilité aux 59 communes de la Métropole d'accéder aux services de l'association.

**II - Modalités de représentation**

Pour 2019, les communes déjà adhérentes de la Métropole resteront adhérentes jusqu'au 31 décembre 2019.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les communes la constituant seront adhérentes de fait et ces dernières pourront toujours demander une adhésion au titre de leur commune pour disposer d'un droit de vote lors de l'assemblée générale de l'association.

La Métropole sera reconnue comme un interlocuteur du monde du sport tant au niveau de l'État que de l'ensemble des instances sportives ; elle disposera d'un droit de vote.

L'ANDES anime également 5 commissions internes permettant de répondre aux spécificités et aux problématiques territoriales :

- commission "Intercommunalité",
- commission "Outre-mer",
- commission "Ruralité - Montagne - Littoral",
- commission "Sport professionnel",
- commission "Sport au féminin".

Ces commissions sont chargées de produire des éléments de réflexion et des documents de travail destinés à aider l'élu(e) dans ses actions quotidiennes en tenant compte de son environnement territorial et local.

Le représentant de la Métropole pourra faire partie des commissions à compter de sa désignation ; les représentants des communes adhérentes conserveront leur mandat au sein des commissions jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2020, date de renouvellement des adhésions.

Conformément aux statuts de l'ANDES, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 17 mai 2019, la Métropole étant membre de cette association, il convient de désigner un représentant de la Métropole pour siéger au sein de l'assemblée générale de l'ANDES et de ses commissions ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Vu l'accord unanime du Conseil pour procéder à un vote à main levée en application de l'article L 3631-7 du code général des collectivités territoriales ;

#### DELIBERE

**Désigne**, monsieur Guy BARRAL, en tant que titulaire, pour représenter la Métropole, pour la durée du mandat en cours, au sein de l'assemblée générale et des commissions de l'ANDES.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.